

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 18 janvier 2024

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

CADRE DE VIE

**- Cession de parcelles de terrain situées 56, rue Claude Bochart à M. AKYOL Mickaël
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Clotilde ROBIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Lucien MURZI à M. Edmond BOURGEON, Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, M. Gilles PASSOT à M. Quentin GUILLERMIN, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à M. Guy SERGENTON

Absents sans mandat :

Mme Vickie REDEUILH, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n° 449 d'une superficie de 488 m² qui comprend un terrain herbeux planté d'arbres d'agrément et une maisonnette en mauvais état en fond de terrain et de la parcelle cadastrée section AN n° 827 d'une superficie de 307 m² en front de la rue Claude Bochart à usage actuellement de stationnement et espaces verts.

M. [] a fait part de son souhait d'acquérir ces deux parcelles contiguës.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande d'acquisition. Un accord est intervenu au prix de 70 000 € nets vendeur, conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale.

Il est à signaler qu'un espace est occupé par un canisite en front de rue et que celui-ci sera déplacé au moment de la cession.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à M. [], ou toute autre personne ou société qui se substituerait, des parcelles cadastrées section AN n° 449 et AN n° 827 situées 56, rue Claude Bochart à Roanne, au prix de 70 000 € nets vendeur ;
- dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à la finalisation de cette opération ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

ROANNE, le **24 JAN, 2024**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Clotilde ROBIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240118-18JANN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024

Affichage : 24/01/2024

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

